



## Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le 2 8 NOV. 2013

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur la question de l'allégement des obligations réglementaires de service pour les personnels enseignants exerçant dans les zones les plus difficiles de l'éducation prioritaire.

J'ai effectivement souhaité qu'un effort sans précédent soit fait afin de dégager pour ces enseignants qui exercent au sein des établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire du temps pour le travail en équipe, pour le suivi des élèves et pour les relations avec les parents.

Je vous confirme que cette mesure sera étendue à l'ensemble des écoles appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire considérés comme étant les plus sensibles, au même titre que les collèges. En effet, j'ai fait du premier degré une priorité pour améliorer les résultats scolaires et rétablir l'égalité des chances entre tous les élèves. Il apparaît donc naturel de permettre aux professeurs des écoles de bénéficier également d'un allégement des obligations réglementaires de service.

Les modalités d'application de cette mesure seront définies en lien avec les organisations syndicales représentatives afin de permettre aux enseignants d'assurer au mieux leurs missions et de créer ainsi les conditions favorables à la réussite de tous les élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les

Bien Catialit

meilleurs.

Vincent PEILLON

Monsieur Christian CHEVALIER Secrétaire général du SE-UNSA 209 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2013018768/SC/AR